



Les heures vagabondes dans la Vienne, concerts gratuits jusqu'au 14 août

vendredi 13 juillet 2018, par [lpe](#)

La quinzième édition du festival organisé par le Département de la Vienne se déroule jusqu'au 14 août. Les Heures Vagabondes offrent 11 concerts gratuits dans les communes rurales du département avec une programmation d'artistes confirmés et de jeunes talents. Une innovation pour cette édition : 3 formations musicales de la région seront mises à l'honneur lors d'une soirée spéciale "scène locale" organisée en partenariat avec France Bleu Poitou.

"Les Heures Vagabondes" sont un rendez-vous festif et convivial qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle conduite par le Département : *"l'objectif est de diffuser la culture en milieu rural et de la rendre accessible au plus grand nombre en favorisant le mélange des générations."* explique Alain FOUCHÉ, Conseiller Départemental en charge de la culture et de l'événementiel, initiateur de ce festival en 2004. L'édition 2018 fera vibrer le département du 5 juillet au 14 août au son de la chanson française, de la pop, du rap, de l'électro, du rock, du blues, du folk ...

Festival de tous les publics, "Les Heures Vagabondes" s'appuient sur une programmation mêlant les jeunes talents comme Boostee, Léa Paci "révélation francophone de l'année" des NRJ Music Awards, Marina Kaye (son premier album a été certifié disque d'or et vendu à plus de 300 000 exemplaires), et les artistes très renommés tels que Axel Bauer, Sanseverino, BB Brunes, ou encore Sheila, icône des yéyés puis reine du disco affichant pas moins de 39 disques d'or et 85 millions d'albums vendus ...

"Les Heures Vagabondes" sont organisées en partenariat avec Energies Vienne, Harmonie Mutuelle, le Crédit Mutuel, la SACEM, France Bleu Poitou, France 3 Poitou-Charentes, La Nouvelle République, Centre Presse, et le soutien des communes associées qui s'impliquent fortement avec leurs associations locales.

Retrouvez Les Heures Vagabondes sur le site www.lesheuresvagabondes.fr